

Amundi S&P 500 Screened INDEX IE

REPORTING

Communication
Publicitaire

30/04/2025

ACTIONS ■

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : (C) 34,06 (EUR)
(D) 285,38 (EUR)

Date de VL et d'actif géré : 30/04/2025

Actif géré : 2 038,50 (millions EUR)

Code ISIN : (C) LU0996177720
(D) LU0996177993

Code Bloomberg : (C) AIUSIEC LX
(D) AIUSIED LX

Indice de référence :
100% S&P 500 SCORED & SCREENED+ INDEX

Objectif d'investissement

Amundi S&P 500 ESG a pour objectif de répliquer au plus près la performance de l'indice S&P 500 ESG+, à la hausse comme à la baisse. Ce compartiment offre une exposition à des titres répondant à des critères de durabilité, tout en conservant une pondération globale des groupes industriels similaire à celle du S&P 500, à l'exclusion des émetteurs impliqués dans le tabac, le charbon thermique et les armes controversées.

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (base 100) * (Source : Fund Admin)



A : Jusqu'à la fin de cette période, l'indicateur de référence du Compartiment a été l'indice S&P 500.
B : Depuis le début de cette période, l'indicateur de référence du compartiment est S&P 500 ESG
C : Since the beginning of this period, the reference indicator of the Sub-Fund is S&P 500 ESG+ Index

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis le
	31/12/2024	31/03/2025	31/01/2025	30/04/2024	29/04/2022	30/04/2020	-	31/10/2016
Portefeuille	-14,91%	-6,17%	-15,94%	2,59%	28,43%	97,14%	-	182,09%
Indice	-14,90%	-6,22%	-15,93%	2,74%	28,96%	97,87%	-	184,91%
Ecart	-0,01%	0,05%	-0,01%	-0,15%	-0,53%	-0,73%	-	-2,82%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Portefeuille	32,11%	23,23%	-12,90%	42,69%	6,06%	34,15%	-1,18%	6,22%	-	-
Indice	32,37%	23,38%	-12,79%	42,72%	6,14%	34,28%	-1,03%	6,37%	-	-
Ecart	-0,25%	-0,15%	-0,11%	-0,04%	-0,08%	-0,13%	-0,15%	-0,15%	-	-

* Source : Amundi. Les performances ci-dessus couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats actuels et futurs et ne sont pas garanties des rendements à venir. Les gains ou pertes éventuels ne prennent pas en compte les frais, commissions et redevances éventuels supportés par l'investisseur lors de l'émission et du rachat des parts (ex : taxes, frais de courtage ou autres commissions prélevés par l'intermédiaire financier...). Si les performances sont calculées dans une devise autre que l'euro, les gains ou les pertes éventuellement générés peuvent de ce fait être impactés par les fluctuations des taux de change (à la hausse comme à la baisse). L'écart correspond à la différence de performance du portefeuille et de l'indice.

Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans.

Le SRI représente le profil de risque tel qu'exposé dans le Document d'Information Clé (DIC). La catégorie la plus basse ne signifie pas qu'il n'y a pas de risque.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Indicateurs de risque (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	18,54%	16,97%	16,04%
Volatilité de l'indice	18,46%	16,89%	15,97%
Tracking Error ex-post	0,23%	0,21%	0,20%
Ratio de sharpe	-0,15	0,34	0,83
Ratio d'information	-0,52	-0,70	-0,44

* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

Le Ratio de sharpe est un indicateur statistique qui mesure la performance du portefeuille par rapport à un placement sans risque

ACTIONS ■

Rencontrez l'équipe

**Isabelle Lafargue**Responsable Gestion Indicielle & Multistratégies –
Fonds Régionaux**Pierre Navarre**

Gérant de Portefeuille - Index & Multistratégies

**Salah Benaissa**

Gérant suppléant

Données de l'indice (Source : Amundi)

Description de l'indice

L'indice S&P 500 ESG+ (l'« Indice ») est un indice élargi pondéré par la capitalisation boursière qui mesure la performance des titres qui répondent aux critères de durabilité, tout en conservant une pondération globale au niveau sectoriel similaire à celle de l'indice S&P 500 (l'« Indice cadre »). L'indice S&P 500 est un indice d'actions représentatif des titres de premier plan négociés aux États-Unis.

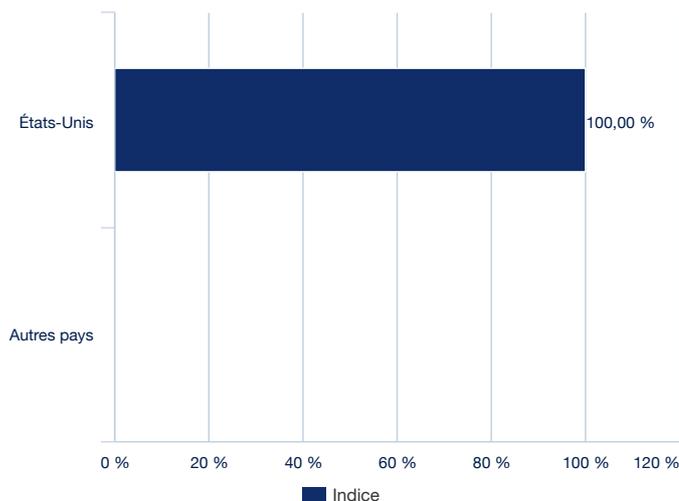
Caractéristiques (Source : Amundi)

Classe d'actif : **Actions**Exposition : **USA**Nombre de valeurs : **305**

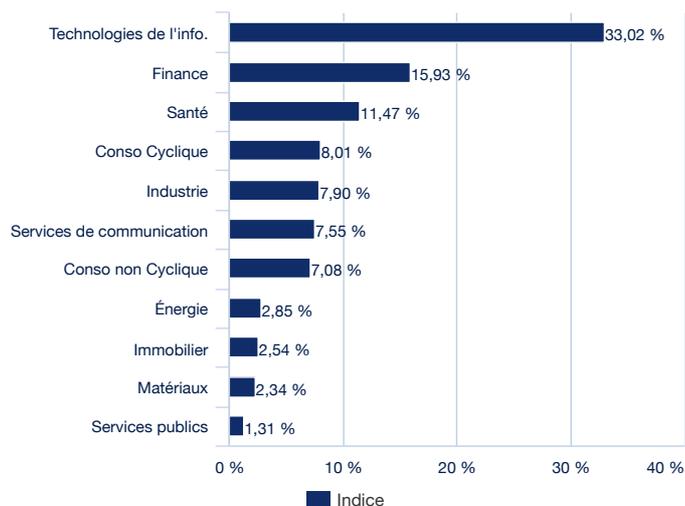
Principales lignes de l'indice (source : Amundi)

	% d'actifs (indice)
APPLE INC	9,89%
MICROSOFT CORP	9,13%
NVIDIA CORP	8,32%
ALPHABET INC CL A	2,91%
TESLA INC	2,55%
ALPHABET INC CL C	2,39%
ELI LILLY & CO	2,17%
JPMORGAN CHASE & CO	2,13%
VISA INC-CLASS A SHARES	1,84%
EXXON MOBIL CORP	1,47%
Total	42,82%

Répartition géographique de l'indice (source : Amundi)



Secteurs de l'indice (source : Amundi)



Commentaire de gestion

L'incertitude économique était à son comble en avril. L'annonce d'une hausse massive des tarifs douaniers américains, suivi par des ajustements successifs et un bras de fer au sommet avec la Chine ont entraîné une forte instabilité des marchés financiers. La remise en cause de l'indépendance de la Réserve Fédérale (Fed) a également été source d'anxiété pour les investisseurs. La volatilité des actions a été extrême. La hausse des taux longs et la baisse du dollar ont été perçues comme un signe de défiance des investisseurs ainsi que le transfert de capitaux hors de la zone dollar.

Le 2 avril, le président Trump a annoncé une hausse massive des droits de douanes sur les importations de biens, avec un tarif douanier généralisé de 10% pour tous les pays, ainsi que des taux spécifiques dit réciproques. S'en est suivi une série d'exceptions sur certains secteurs trop durement impactés, une trêve de 90 jours pour les tarifs « réciproques » et un bras de fer avec la Chine. Fin avril, les droits de douanes sur les produits américains importés en Chine étaient de 125% et les 143% pour les produits chinois importés aux États-Unis. Le choc du « Libération Day » ainsi que les réformes mises en place à marche forcée (dont celle des agences fédérales) ont entraîné une forte hausse de l'incertitude économique, impactant également le reste du monde. L'anxiété croissante des consommateurs et des entreprises se retrouve dans les enquêtes d'activité.

La volatilité des marchés d'action a été extrême au mois d'avril avec des variations quotidiennes très importantes et la baisse du dollar impacte fortement les performances en euro et autres devises. Le MSCI ACWI a progressé de 0.9% en USD mais a perdu -5% sur le mois en EUR avec une forte chute du dollar après l'annonce des nouveaux droits de douanes américains marquant une baisse de -12% au 8 avril, avant que D. Trump revienne partiellement sur ses décisions. En réaction aux annonces de D.Trump, tous les indices étaient dans le rouge ce mois, mini-crise pendant laquelle le NASDAQ 100 et le S&P 500 ont perdu 12% en cinq jours, tout comme le CAC40 et le DAX30. A contrario, le 9 avril le S&P500 a gagné près de 10% marquant une des plus fortes hausses de son histoire.

ACTIONS ■

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme juridique	SICAV de droit Luxembourgeois
Norme européenne	OPCVM
Société de gestion	Amundi Luxembourg SA
Valorisateur	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
Dépositaire	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS LUXEMBOURG
Date de création de la classe	29/06/2016
Devise de référence de la classe	EUR
Classification AMF	Non applicable
Affectation des sommes distribuables	(C) Capitalisation (D) Distribution
Code ISIN	(C) LU0996177720 (D) LU0996177993
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,15%
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Clôture fiscale	Septembre

Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.